



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des examens et
concours

Chef de division

Dossier suivi par

Joel Chambertin
IA IPR d'espagnol
0596522927
Joel-Amau.Chambertin@ac-
martinique.fr
Josiane Ramville
IA-IPR d'Anglais
0596522866
Josiane.Ramville@ac-
martinique.fr
Janick LABRUN
Téléphone
05.96.52.25.12
Fax
05.96.52.25.19
Mel
jlabrun
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher
cedex

Schoelcher, le 29 janvier 2014

La Rectrice de l'académie de la Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de
langues vivantes
S/C Mesdames et Messieurs les Proviseurs des
Lycées publics et privés

Objet : Constitution d'une banque académique de sujets pour l'épreuve de
« compréhension de l'oral » aux baccalauréats général et technologique

Référence : Note de service n° 14-003 du 13 janvier 2014, Note DGESCO n° 2013-0137
du 19 décembre 2013

Depuis la session 2013, les épreuves de langues vivantes obligatoires des baccalauréats
sont composées d'une partie orale évaluée en cours d'année (compréhension de l'oral et
expression orale) et d'une partie écrite ponctuelle terminale.

La préparation de la sous-épreuve de « compréhension de l'oral » s'appuie sur le savoir-
faire de l'enseignant qui choisit les supports audio ou vidéo en vue de l'évaluation et
conçoit des exercices pour ses propres élèves.

Conformément aux préconisations ministérielles, je vous invite à constituer, en vue de la
session 2014, une banque académique de sujets pour la sous épreuve « compréhension
de l'oral » en concertation avec mesdames et messieurs les IA-IPR de langues vivantes et
chargés de mission.

Première phase

Dans chaque lycée, il appartiendra aux équipes de s'organiser afin de procéder à la
sélection des documents (supports audio ou vidéo). Chaque équipe devra proposer au
moins deux sujets pour les épreuves suivantes :

LV1 séries générales
LV1 séries technologiques
LV2 séries générales
LV2 séries technologiques.

La nature des documents est précisée par la note de service sus mentionnée :

*« Il pourra s'agir de monologues, de dialogues, de discours, de discussions, d'extraits
d'émissions de radio, de documentaires, de films, de journaux télévisés. Sont exclus les
enregistrements issus de manuels ou de documents conçus pour être lus. La durée de
l'enregistrement n'excédera pas une minute trente. »*

Il va de soit que les sujets proposés ne doivent pas avoir été étudiés en classe avec les élèves.

Seconde phase

Le professeur coordonnateur se charge de faire parvenir les sujets par mail ou par courrier à l'IA-IPR ou au chargé de mission de sa discipline au plus tard le mardi 25 février 2014.

Troisième phase

Une commission présidée par l'IA-IPR, qui se réunira la semaine suivant la rentrée de carnaval, procédera à la sélection et à la validation des sujets qui seront mis à disposition sur un espace numérique sécurisé auxquels auront accès les enseignants habilités.

Les procédures d'accès à cet espace numérique vous seront communiquées ultérieurement par les services de la Division des Examens et Concours.

Je sais pouvoir compter sur votre précieuse collaboration et je vous en remercie.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie



Philippe REYMOND

Catherine Bertho Lavenir

